

NEWS RELEASE
FOR IMMEDIATE RELEASE

NO INJURY FINDING FOR CANADA ON FABRICATED STRUCTURAL STEEL

MARKHAM, Ontario, February 26, 2020 — The Canadian Institute of Steel Construction (CISC) is pleased with the U.S. International Trade Commission’s (USITC) ruling, finding imported fabricated structural steel (FSS) from Canada poses no threat or harm to the US Domestic Industry. As a result, antidumping duties will be lifted on imports from Canada.

The detailed findings can be found at:

https://www.usitc.gov/press_room/news_release/2020/er0225111387.htm

“We are pleased with the decision,” says Ed Whalen, President & CEO of the CISC. “The Canadian steel industry have maintained all along that they were participating fairly in the US market and this decision has corroborated their claims.”

It is expected the USITC will release its written determination on March 16th, 2020.

BACKGROUND

The Canadian steel industry has been under investigation by the DOC and USITC for the past year as part of an active anti-dumping and subsidy trade case on imports of FSS from Canada, Mexico and China, launched by the American Institute of Steel Construction (AISC) on February 4, 2019. The U.S. International Trade Commission then proceeded with their investigation to see whether the U.S. industry was being materially injured or threatened with material injury, from these three countries.

ABOUT CISC

The Canadian Institute of Steel Construction (CISC) is Canada’s voice for the steel construction industry, providing leadership in sustainable design, advocacy, construction, efficiency, quality and innovation. The CISC’s efforts aim to advance the use and benefits of steel, increase Canadian market share, as well as advocate for a diverse community made up of manufacturers, fabricators, service centres, erectors, consultants, detailers, industry suppliers, owners and developers.

The Canadian steel construction sector is a vibrant \$5 billion industry, which employs over 130,000 people in its supply chain.

-30-

Media Contact:

Paul Mikolich
V.P. Operations and Communications
(905) 604-3231
pmikolich@cisc-icca.ca

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

AUCUN PRÉJUDICE COMMIS PAR LE CANADA SUR L'ACIER DE CONSTRUCTION FABRIQUÉ

MARKHAM, Ontario, 26 février 2020 - L'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) est heureux de la décision de la Commission du commerce international des États-Unis selon laquelle l'acier de construction importé du Canada ne constitue ni une menace ni un préjudice pour l'industrie intérieure américaine. Par conséquent, les droits antidumping seront supprimés sur les importations en provenance du Canada.

Les résultats détaillés sont disponibles sur:

https://www.usitc.gov/press_room/news_release/2020/er022511387.htm

« Nous sommes satisfaits de la décision », a déclaré Ed Whalen, président et chef de la direction de l'ICCA. « L'industrie sidérurgique canadienne a toujours soutenu qu'elle participait équitablement au marché américain et cette décision a corroboré ses affirmations. »

Il est prévu que la Commission du commerce international des États-Unis publiera sa décision écrite le 16 mars 2020.

CONTEXTE

L'industrie sidérurgique canadienne fait l'objet d'une enquête par le Département américain du commerce et la Commission du commerce international des États-Unis au cours de la dernière année dans le cadre d'une affaire commerciale d'antidumping et de subventions, sur les importations d'acier de construction en provenance du Canada, du Mexique et de la Chine, lancée par l'American Institute of Steel Construction (AISC) le 4 février 2019. La Commission du commerce international des États-Unis a ensuite poursuivi son enquête pour analyser si l'industrie américaine était gravement affectée ou menacée de subir un préjudice important de la part de ces trois pays.

À PROPOS DE L'ICCA

L'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) est le porte-parole du Canada pour l'industrie de la construction en acier, assurant un leadership en matière de conception durable, de construction, d'efficacité, de qualité et d'innovation. Les efforts de l'ICCA visent à promouvoir l'utilisation et les avantages de l'acier, à protéger la part canadienne du marché et à défendre une communauté diversifiée composée de fabricants, de centres de service, de constructeurs, de consultants, de dessinateurs de détails, de fournisseurs de l'industrie, de propriétaires et de promoteurs.

Le secteur canadien de la construction en acier est une industrie dynamique de 5 milliards de dollars qui emploie plus de 130 000 personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

- 30 -

Relations avec les médias :

Paul Mikolich

V.-P. Opérations et communications

(905) 604-3231

pmikolich@cisc-icca.ca